

---

## **Face aux menaces de hausse, la CPME réclame a minima un gel des primes des assurances**

De très nombreuses entreprises ont reçu de leur compagnie d'assurance un courrier exigeant la signature d'un avenant excluant toute couverture liée à un quelconque risque pandémique. A cette occasion, le montant des primes a généralement fait l'objet d'une forte augmentation. Or, les entreprises sont dans l'obligation légale de souscrire des assurances, ce qui les place donc, ainsi que leurs courtiers ou agents, dans une situation difficile.

Cette démarche, qui dénote une absence totale de solidarité des assureurs et de leurs représentants de place, n'est pas admissible.

S'assurer c'est précisément se prémunir contre un risque potentiel identifié. En refusant d'assumer leurs responsabilités, en arguant du flou des dispositions contractuelles, les assureurs ont, à quelques exceptions près, manqué aux obligations qui étaient les leurs. Ce faisant, ils ont gravement entaché leur capital confiance auprès des entreprises, en particulier dans les secteurs comme celui des Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR).

Alors qu'une réunion doit se tenir aujourd'hui à Bercy, la CPME souhaite, s'agissant d'une profession réglementée, que le gouvernement prenne les mesures aboutissant a minima au gel des primes, sans préjudice des autres dispositions pouvant conduire les assureurs à assumer les responsabilités qui sont les leurs.